



Assemblée générale

Distr. limitée
20 février 2013
Français
Original: anglais


**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquantième session
Vienne, 11-22 février 2013

Projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa cinquantième session, convoqué de nouveau son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
2. Le Groupe de travail a tenu, du 12 au 21 février 2013, cinq réunions sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).
3. Conformément à son mandat et à ses méthodes de travail, le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Note du Secrétariat et document de séance sur les expériences et pratiques intéressant la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/104 et A/AC.105/C.1/2013/CRP.15);
 - b) Document de travail présenté par la Fédération de Russie et l'Ukraine sur la protection des technologies applicables à la coopération dans les domaines de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de la mise au point et de l'exploitation de matériel spatial et de lanceurs (A/AC.105/C.1/L.322);
 - c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/L.285);
 - d) Documents de travail établis par les Groupes d'experts A à D du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.324, A/AC.105/C.1/L.325, A/AC.105/C.1/L.326 et A/AC.105/C.1/L.327);
 - e) Documents de séance contenant les avant-projets de rapports et les projets de lignes directrices proposées qui ont été établis par les Groupes d'experts A à D du Groupe de travail (A/AC.105/C.1/2013/CRP.11, A/AC.105/C.1/2013/CRP.12, A/AC.105/C.1/2013/CRP.13 et A/AC.105/C.1/2013/CRP.14);

V.13-81059 (F)



Merci de recycler 

f) Document de séance contenant un rapport intérimaire établi par le Président du Groupe de travail (A/AC.105/C.1/2013/CRP.10);

g) Document de séance contenant la liste des points de contact du Groupe de travail et des membres des groupes d'experts A à D (A/AC.105/C.1/2013/CRP.18).

4. Le Groupe de travail a rappelé l'existence de la page dédiée créée par le Secrétariat (www.unoosa.org/oosa/en/COPUOS/stsc/lts/index.html) pour faciliter le partage d'informations sur les travaux menés par le Groupe et ses quatre groupes d'experts, notant que les données d'accès à cette page avaient été communiquées à toutes les missions permanentes des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) et aux points de contact nationaux du Groupe de travail.

5. À la première réunion, le Président du Groupe de travail a présenté un rapport sur les progrès accomplis depuis la quarante-neuvième session du Sous-Comité, tenue en février 2012. Le Groupe de travail a noté que les quatre groupes d'experts avaient tenu des réunions informelles de coordination en marge de la cinquante-cinquième session du Comité, en juin 2012, et du soixante-troisième Congrès international d'astronautique, tenu à Naples (Italie) en octobre 2012. Les rapports de ces réunions informelles de coordination avaient été mis à disposition sur le site Web mentionné ci-dessus.

6. Le Groupe de travail a également noté que les quatre groupes d'experts se réunissaient en marge de la session en cours du Sous-Comité afin d'examiner plus avant leurs projets de rapports et les lignes directrices proposées.

7. Conformément à la décision que le Groupe de travail avait prise à la quarante-neuvième session du Sous-Comité en ce qui concernait les rapports des groupes d'experts et le flux d'informations de ces groupes vers le Groupe de travail (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16), le Président a invité les coprésidents des groupes d'experts à présenter les avant-projets de rapports de ces groupes et les lignes directrices proposées que ces derniers devaient examiner à la session en cours du Sous-Comité. Il a également présenté le document de séance contenant un rapport intérimaire du Président du Groupe de travail, qui incluait une proposition concernant la structure du rapport du Groupe (voir A/AC.105/C.1/2013/CRP.10, annexe).

8. À sa deuxième réunion, le 14 février 2012, le Groupe de travail a noté que le Président compilerait, dès que possible après la fin de la cinquantième session du Sous-Comité, l'ensemble des lignes directrices proposées par les quatre groupes d'experts au 15 février 2013 afin de les faire traduire dans toutes les langues officielles de l'ONU. Ce document aurait pour but de permettre aux délégations de donner leur avis sur les nouvelles lignes directrices proposées et d'aider les groupes d'experts et le Président du Groupe de travail à rédiger le rapport du Groupe. Ce dernier a également examiné la proposition faite par le Président à propos de la structure de son rapport. Des commentaires ont été reçus à propos de cette structure.

9. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de l'atelier qui s'était tenu le 14 février 2013, conformément à son plan de travail pluriannuel. Un bref rapport sur cet atelier figure en annexe au présent document. Les présentations faites pendant l'atelier sont disponibles sur le site Web du Bureau des affaires spatiales, à la page consacrée à la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, ainsi qu'à la page consacrée au Groupe de travail.

10. À la troisième réunion du Groupe de travail, le 18 février 2013, le Président du Groupe a invité le président du groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance en ce qui concerne les activités spatiales à présenter les activités de ce dernier au Groupe de travail. Cette présentation a été faite conformément au paragraphe 16 du mandat et des méthodes de travail (A/66/20, annexe II), qui demandait au Groupe de solliciter des contributions d'États membres du Comité ainsi que d'organes intergouvernementaux des Nations Unies, notamment du groupe d'experts gouvernementaux, afin d'étudier la possibilité de nouer des liens avec eux. Dans sa présentation, le président du groupe d'experts gouvernementaux a souligné le caractère complémentaire de ces deux processus des Nations Unies. Il a également partagé, avec le Groupe de travail, un document décrivant les principaux volets de l'action menée par le groupe d'experts gouvernementaux.

11. À sa quatrième réunion, le 19 février 2013, le Groupe de travail a noté que les coprésidents des groupes d'experts avaient proposé de se réunir en marge de et/ou pendant la cinquante-sixième session du Comité, qui se tiendra à Vienne en juin 2013.

12. Le Groupe de travail a rappelé que le Comité était, à sa cinquante-cinquième session, en 2012, convenu que le Secrétariat planifierait les travaux de ce dernier à sa prochaine session, en 2013, de manière à permettre au Groupe de bénéficier de services d'interprétation (A/67/20, par. 348). À cet égard, le Groupe de travail a noté que son Président consulterait le Président du Comité et le Secrétariat pour ce qui était de planifier la session du Comité en 2013.

13. Le Groupe de travail a recommandé que le Comité se pose, à sa cinquante-sixième session, en 2013, la question de savoir s'il faudrait que le Sous-Comité juridique examine l'ensemble des lignes directrices recommandées avant que le Comité les approuve, conformément à la décision que ce dernier avait prise à sa cinquante-deuxième session en 2009 (A/64/20, par. 162).

14. Ainsi que le Groupe de travail en était convenu à la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16), les groupes d'experts ont tenu une réunion conjointe le 15 février 2013. À cette réunion, les coprésidents de ces groupes ont présenté l'état d'avancement de leurs travaux et les progrès accomplis à la session en cours, tout en soulignant certains chevauchements qui existaient dans les nouvelles lignes directrices proposées et qu'il faudrait résoudre lorsque ces dernières seraient regroupées dans le rapport final du Groupe de travail.

15. À sa cinquième réunion, le 21 février 2013, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

Annexe

Rapport de l'atelier organisé le 14 février 2013 par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

Conformément au plan de travail pluriannuel du Groupe de travail, les États membres du Comité ont été invités à inclure, dans leurs délégations, des représentants d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur privé ayant une expérience des activités spatiales afin qu'ils fournissent des informations sur leur expérience et leur pratique de la conduite d'activités spatiales durables lors d'un atelier qui se tiendrait en marge de la cinquantième session du Sous-Comité.

L'organisation de l'atelier a été assurée par le Président du Groupe de travail en consultation avec les coprésidents des groupes d'experts et les points de contact nationaux du Groupe de travail. Les délégations ont été invitées à proposer des présentations pour l'atelier par l'intermédiaire de leurs points de contact nationaux.

Le but de l'atelier était de permettre à des organisations non gouvernementales et à des entités du secteur privé de présenter, sur leur expérience, des informations que les groupes d'experts pourraient examiner et utiliser pour formuler leurs conclusions et recommandations au Groupe de travail.

Il a été fait les présentations suivantes:

- a) "Viabilité à long terme des activités spatiales: point de vue de l'industrie des satellites", par Patricia Cooper (Satellite Industry Association, États-Unis), Aarti Holla (Association des opérateurs de satellites européens, Belgique) et Stewart Sanders (Space Data Association, Royaume-Uni);
- b) "Normes spatiales de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)", par Frederick Slane (Space Infrastructure Foundation, États-Unis);
- c) "Activités relatives aux débris spatiaux et viabilité à long terme des activités spatiales de la Chine", par Zinhen Gong (Société chinoise des sciences et techniques aérospatiales, Chine);
- d) "Mesures prises par l'industrie spatiale japonaise en matière de viabilité à long terme des activités spatiales", par Shigeyoshi Hata (Société des entreprises aérospatiales japonaises, Japon);
- e) "Pratiques et avis d'Eutelsat sur la viabilité à long terme", par Marion Petitjean et David Zamora (Eutelsat, France);
- f) "Point de vue d'Arianespace sur la viabilité à long terme", par Laurent Jourdainne (Arianespace, France).

Les présentateurs ont souligné que l'industrie spatiale avait plusieurs décennies d'expérience opérationnelle dans l'environnement spatial et que les investissements privés opérés dans ce secteur étaient des investissements à long terme qui fournissaient des services essentiels à la société. Le secteur privé avait donc un intérêt à promouvoir une utilisation responsable de l'espace pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales.

Il a été noté que les associations industrielles jouaient un rôle important dans la promotion de la viabilité à long terme des activités spatiales en favorisant la coopération et l'échange d'informations. Ces associations fournissaient déjà des canaux d'échange opérationnel d'informations entre exploitants de satellites.

L'importance de normes ou de lignes directrices appuyant la viabilité à long terme des activités spatiales a été soulignée. Dans certains cas, il existait déjà des normes ou des lignes directrices qui pouvaient être plus largement promues et adoptées. Par exemple, il a été noté que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique étaient déjà appliquées par un certain nombre d'exploitants de systèmes spatiaux.

Il a été noté que l'industrie jouait également un rôle dans la mise au point de techniques et de pratiques opérationnelles destinées à promouvoir la viabilité à long terme des activités spatiales. Il a été donné des exemples d'activités de recherche et de développement menées par l'industrie en ce qui concernait les effets des impacts de débris spatiaux et leur atténuation. Ont également été mises en avant les pratiques de déplacement de satellites et les procédures de passivation et de dégagement en fin de vie utilisées par les exploitants.

Enfin, il a été présenté des exemples de lois nationales, dont certaines comportaient des dispositions relatives à la protection de l'environnement spatial. Entre autres pratiques nationales prévues par la loi qui pouvaient appuyer la viabilité à long terme des activités spatiales, on pouvait citer les notifications préalables de manœuvres, les plans d'évitement d'impact et les stratégies de dégagement en fin de vie. Toutefois, il importait, dans l'élaboration de cadres réglementaires, de tenir compte des contributions et des points de vue de l'industrie et de donner aux exploitants suffisamment de temps pour appliquer les nouvelles dispositions réglementaires.
